



15/03/15

## **Exclusif ! donation à Circus Arts Foundation**

Lors de la dernière édition du Festival International du Cirque Ciutat de Figueres le collectionneur français Jean-Jacques Pedrosa a fait don à Circus Arts Foundation d'une copie du contrat signé par Luis Mariano avec le Cirque Pinder. Avec la signature du contrat le chanteur populaire a été embauché par Charles Spiessert du 8 Mars au 11 Novembre 1957. Les clauses stipulaient que Luis Mariano s'engageait à faire 10 spectacles par semaine, recevant 130.000 francs par jour et son représentant Jacques Rudeu, 15 000 francs de commission chaque jour et que la durée de la prestation du chanteur n'aurait pas une durée inférieure à 45 minutes.

Le contrat prévoyait également que le budget de publicité du légendaire cirque français ne serait pas moins de 100 millions de francs et que Charles Spiessert mettrait à la disposition du chanteur un luxueuse caravane.

Circus Arts Foundation tient à remercier publiquement Jean-Jacques Pedrosa pour cette donation.



SOCIÉTÉ ANONYME DU CIRQUE PINDER AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRs

SIÈGE SOCIAL :  
CHANCEAUX-sur-CHOISILLE  
(INDRE-ET-LOIRE)  
R. C. Tours 56 B 62

*Copies*

CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, le 5 Juillet 1956

- CONTRAT -

Entre les soussignés, Monsieur Ch. SPIESSERT, Directeur du Cirque PINDER, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (I&L) d'une part,

et Monsieur Luis MARIANO, demeurant LE VESINET (S&O) 86, Boulevard Camot, d'autre part,

il a été convenu, décidé et arrêté ce qui suit:

Monsieur Ch. SPIESSERT engage Monsieur Luis MARIANO qui accepte, du 8 Mars 1957 inclus au 11 Novembre 1957 inclus, pour produire son tour de chant au Cirque PINDER, dont l'itinéraire sera limité à la France, la Belgique et le Luxembourg.

Monsieur Luis MARIANO accepte que le nombre de représentations hebdomadaires soit de DIX (10 représentations tous les 7 Jours); il accepte de se produire aux matinées supplémentaires exceptionnelles décidées par Monsieur SPIESSERT, en échange desquelles il recevra CINQUANTE POUR CENT (50%) du cachet quotidien précisé ci-après.

Monsieur Ch. SPIESSERT engage Monsieur Luis MARIANO à raison de CENT TRENTE CINQ MILLE FRANCS (135.000Frs) par jour; il s'engage à régler chaque quinzaine Monsieur Luis MARIANO et à verser à Monsieur Jacques RUDEAU une somme de QUINZE MILLE FRANCS (15.000Frs) par jour au titre de ses honoraires

*C.S.*